

Arrêté n° AG-66-2026
portant formation de la Commission
Administrative Paritaire de Catégorie A

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, article L 261-2 et suivants,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2026-31 du 26 août 2026 portant désignation des membres représentants les collectivités et les établissements publics au sein des Commissions Administratives Paritaires de catégorie A,
Vu l'arrêté n° AG-35-2026 fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,
Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste représentant le collège employeur,

ARRÊTE :

Article 1 : La Commission Administrative Paritaire de catégorie A est formée ainsi qu'il suit :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS

MEMBRES TITULAIRES :	MEMBRES SUPPLÉANTS :
Xavier ELBAZ – Président Maire de VILLEDIEU-SUR-INDRE	Vincent MILLAN Maire d'ARGENTON-SUR-CREUSE
Hugues FOUCAULT Maire de BRETAGNE	Yves CRON Maire de POULAINES
Delphine GENESTE Maire de DÉOLS	Annick FOURRÉ Adjointe au Maire d'ARDENTES
Annick BROSSIER Présidente de la Communauté de Communes Écueillé-Valençay	Christine COUTY Adjointe au Maire d'ARGENTON-SUR-CREUSE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES :	MEMBRES SUPPLÉANTS :
Julie CHAMPION - liste SNDGCT ARGENTON-SUR-CREUSE	Elise QUATANENS - liste SNDGCT CCAS D'ISSOUDUN
Maryvonne BERTHAULT – liste SNCDGCT SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE DE SOUGÉ ET SELLES-SUR-NAHON	Émilie DUPUIS-ROLAND - liste SNDGCT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE- BOISCHAUTS
Pascal COUTANT – liste SNDGCT SAINT-MAUR	Bertrand LETOURNEUX – liste SNDGCT LE POINÇONNET
ALAIN DERBORD – liste SNDGCT VALENÇAY	Corinne SABAT -liste SNDGCT LE BLANC

Article 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet de l'INDRE et ampliation sera transmise :

- aux représentants du personnel
- aux représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- aux Maires des collectivités territoriales
- aux Présidents des établissements publics.

Fait à CHÂTEAUROUX, le 27 août 2026

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE
L'INDRE,



Xavier ELBAZ